



Arrêté n°3002-2026/VR/DRH/DEC du 30 avril 2026 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à la session d'examen 2026 du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L325-17 à L325-20 ;
- VU l'article R263-2 du code de l'éducation relatif aux attributions du Vice-recteur de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;
- VU le décret du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française – M. André CANVEL ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- VU l'arrêté n° 5661-2025/VR/DRH/DEC du 13 août 2025 fixant les modalités d'organisation de la session d'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ouverte au titre de l'année 2026 ;
- VU la convention État – Polynésie française n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'Éducation en Polynésie française ;
- VU le procès-verbal du jury de délibération du jury de l'épreuve d'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA), session 2026, en date du 29 avril 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 A l'issue de l'épreuve d'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de la session 2026, le jury autorise les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique, à se présenter aux épreuves d'admission :

- Mme DALMON DESBOIS Caroline Teïva
- M. JOUBERT Yannick
- Mme KHADRAOUI Naima
- M. KOUDEDJI Eric
- M. LAVABRE Renaud
- M. LETERRIER Stéphane David
- M. MANARII Tetohu
- M. MARTINENT Pascal
- M. REVA Frédéric
- Mme SCHIAVO LANTIGUA Magali



- Mme SCHMITT NIEBOJEWSKI Vaihere
- Mme SOUMING Carmen

Article 2 Le Secrétaire général du Vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 30 avril 2026

Le vice-recteur
de la Polynésie française

André CANVEL

